

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 MARS 1882.

DEMANDE D'UN SECOURS, A TITRE DE VEUVE D'INSTITUTEUR.

(Pétition de la dame Van Ryckeghem, présentée le 28 février 1882.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (1), PAR M. GOBLET D'ALVIELLA.

MESSIEURS,

Par une pétition datée du 18 février 1882, la dame van Ryckeghem, veuve du sieur Bourgeois, instituteur à Beveren-lez-Roulers, expose qu'un secours de 150 francs lui a été accordé successivement en 1878, 1879 et 1880, par le Département de l'Instruction publique, mais qu'après cette époque elle n'a plus rien pu obtenir, ce qu'elle attribue au fait de n'avoir pas envoyé son enfant à l'école communale.

Les secours de cette nature sont pris sur les fonds annuellement inscrits au budget pour être distribués, par le Département de l'Instruction publique, à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension est jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension.

La commission a donc l'honneur de proposer à la Chambre d'ordonner le dépôt de cette pétition sur le bureau pendant la prochaine discussion du budget de l'Instruction publique.

Le Secrétaire,
GOBLET D'ALVIELLA.

Le Président,
BOCKSTAEL.

(1) La commission était composée de MM. BOCKSTAEL, président; VAN HOORDE, OSY, PELTZER, D'ANDRIMONT et GOBLET D'ALVIELLA.
